

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mercredi 20 avril 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Gabriel Fortin et M. Jean Gauthier qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 h, le maire, M. Émile Hudon, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

113-04-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Embauche d'un inspecteur en bâtiments
- 4- Embauche d'un directeur général des opérations
- 5- Embauche du personnel – Activités estivales 2022
- 6- Adjudication contrat « Nouveau poste de suppression »
- 7- Protocole d'entente pour le partage d'une ressource en urbanisme
- 8- Vente du terrain # 22 à M<sup>me</sup> Trecy Tremblay Noël et du terrain # 23 à M<sup>me</sup> Alexandra Munger
- 9- Cession d'une partie de terrain en faveur de M. Robin Desgagné abrogation résolution # 239-11-21 – changement de signataire au contrat
- 10- Cession d'une partie de terrain en faveur de M. Christian Lavoie abrogation résolution # 240-11-21 – changement de signataire au contrat
- 11- Période de questions
- 12- Levée de l'assemblée

**3- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS**

Ce point est annulé.

**4 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS**

Ce point est annulé.

**5 EMBAUCHE DU PERSONNEL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2022**

114-04-22

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la direction générale de concert avec le comité des ressources humaines de procéder aux embauches des étudiants et du personnel nécessaire au camping, à la bibliothèque municipale et au camp de jour selon les besoins et de fixer les conditions salariales suivantes pour l'été 2022 :

- |                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| - Emploi étudiant                   | Taux horaire de 15.00 \$ |
| - Emploi étudiant (avec expérience) | Taux horaire de 15.75 \$ |
| - Sauveteur plage                   | Taux horaire de 19.00 \$ |

Sauveteur plage – Camping municipal – 1 poste

M<sup>me</sup> Gabrielle Beaulieu-Lavoie 1<sup>ère</sup> année

Préposé à la bibliothèque municipale – 1 poste

M<sup>me</sup> Eugenie Gagnon 1<sup>ère</sup> année

Animateurs camp de jour – 8 postes

M<sup>me</sup> Ève Gauthier 4<sup>e</sup> année  
M<sup>me</sup> Laurence Lavoie 2<sup>e</sup> année  
M<sup>me</sup> Daliane Gauthier 2<sup>e</sup> année  
M<sup>me</sup> Justine Desbiens 2<sup>e</sup> année  
M<sup>me</sup> Améliann Paradis 1<sup>ère</sup> année  
M<sup>me</sup> Jade Coulombe 1<sup>ère</sup> année  
M<sup>me</sup> Vicky Tremblay 1<sup>ère</sup> année  
M<sup>me</sup> Mélodie Côté 1<sup>ère</sup> année

Préposés à l'opération et à l'entretien du camping municipal – 5 postes

M<sup>me</sup> Alexanne Savard 3<sup>e</sup> année  
M. Louis Bonin 2<sup>e</sup> année  
M<sup>me</sup> Éléonore Dessureault 2<sup>e</sup> année  
M. Vincent Barrette 1<sup>ère</sup> année  
M<sup>me</sup> Mariange Tremblay 1<sup>ère</sup> année

**6 ADJUDICATION CONTRAT « NOUVEAU POSTE DE SURPRESSION »**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) propositions ont été déposées à la municipalité relativement au dossier du poste de surpresseur du rang 5 soient :

- Construction CR 240 297.75 \$ taxes incluses
- NordMec Construction Inc. 275 825.03 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions par Stantec Experts-Conseils Ltée qui recommande l'acceptation du plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction CR, au montant de 240 297.75 \$, taxes incluses ;

115-04-22

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat du nouveau poste de surpression du rang 5 à Construction CR pour un montant de 240 297.75 \$ taxes incluses.

**7 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN URBANISME**

Ce point est annulé.

**8 VENTE DU TERRAIN # 22 À MME TRECZY TREMBLAY NOËL ET DU TERRAIN # 23 À MME ALEXANDRA MUNGER**

CONSIDÉRANT QUE le terrain # 22 est prêt à vendre ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain fait partie de l'entente d'offre d'achat conclue avec la compagnie 9433-1741 Québec Inc. ;

116-04-22

Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le terrain # 22, portant le numéro de lot 6 343 852 soit vendu à M<sup>me</sup> Treczy Tremblay-Noël au montant de 33 290.64 \$ plus taxes.

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tous les documents inhérents à cette vente.

Conformément à l'entente et l'engagement du promoteur les terrains # 22 et 23 seront l'assiette d'un jumelé et la vente sera faites directement auprès des acquéreurs. Par conséquent, un dépôt de 5000 \$ par terrain, lequel a été versé à la municipalité par la compagnie 9344-1741 Québec inc. devra être remboursé à leur demande car les acquéreurs paieront la totalité du prix de vente, le tout en conformité de la clause 6.7.2 du contrat d'offre d'achat en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE le terrain # 23 est prêt à vendre ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain fait partie de l'entente d'offre d'achat conclue avec la compagnie 9433-1741 Québec Inc. ;

117-04-22

Il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers que le terrain # 23, portant le numéro de lot 6 343 853 soit vendu à M<sup>me</sup> Alexandra Munger au montant de 33 622.16 \$ plus taxes.

QUE le maire et la directrice générale par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tous les documents inhérents à cette vente.

Conformément à l'entente et l'engagement du promoteur les terrains # 22 et 23 seront l'assiette d'un jumelé et la vente sera faites directement auprès des acquéreurs. Par conséquent, un dépôt de 5000 \$ par terrain, lequel a été versé à la municipalité par la compagnie 9344-1741 Québec inc. devra être remboursé à leur demande car les acquéreurs paieront la totalité du prix de vente, le tout en conformité de la clause 6.7.2 du contrat d'offre d'achat en vigueur.

**9 CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. ROBIN DESGAGNÉ ABROGATION RÉOLUTION # 239-11-21 – CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 239-11-21 concernant la cession d'une partie de terrain en faveur de M. Robin Desgagné ;

CONSIDÉRANT l'absence de M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale, pour la signature du contrat ;

118-04-22

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseiller d'abroger la résolution # 239-11-21 et de la remplacer par la suivante :

La municipalité accepte de vendre une parcelle de terrain, partie du lot 5 901 292 en faveur de M. Robin Desgagné au prix de 3 600 \$ taxes en suspens et d'autoriser par la même résolution M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente.

**10 CESSION D'UNE PARTIE DE TERRAIN EN FAVEUR DE M. CHRISTIAN LAVOIE ABROGATION RÉOLUTION # 240-11-21 – CHANGEMENT DE SIGNATAIRE AU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 240-11-21 concernant la cession d'une partie de terrain en faveur de M. Christian Lavoie ;

CONSIDÉRANT l'absence de M<sup>me</sup> Dany Dallaire, directrice générale, pour la signature du contrat ;

119-04-22

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseiller d'abroger la résolution # 240-11-21 et de la remplacer par la suivante :

La municipalité accepte de vendre une parcelle de terrain, partie du lot 5 901 292 en faveur de M. Christian Lavoie au prix de 5 175 \$ taxes en suspens et d'autoriser par la même résolution M. Émile Hudon, maire et M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de vente.

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 09, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée

---

Émile Hudon  
Maire

---

Carolle Perron  
Directrice générale par intérim